



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
27 août 2013
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2013

9-13 septembre 2013, New York

Point 12 de l'ordre du jour provisoire

FNUAP – programme de pays et questions connexes

Fonds des Nations Unies pour la population

**Prolongation de programme de pays dans la région
des États arabes**

Note du Directeur exécutif

Résumé

La présente note contient des informations sur la première prolongation d'une année du programme de pays du FNUAP pour l'État de Palestine^a.

Conformément aux procédures en vigueur, le Directeur exécutif approuve les prolongations des programmes de pays pour six mois et une année, alors que les demandes de prolongation pour une deuxième ou une troisième année, de même que celle pour deux ans et deux ans et demi, sont soumises au Conseil exécutif pour approbation.

^a Le 29 novembre 2012, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution [67/19](#). Conformément au paragraphe 2 du dispositif de cette résolution, l'Assemblée générale a décidé « ... d'accorder à la Palestine le statut d'État observateur non membre auprès de l'Organisation des Nations Unies ». Le 12 décembre 2012, la Palestine a informé le Secrétaire général que l'appellation « État de Palestine » devrait être utilisée dans tous les documents officiels, bien que ceci n'empêche pas d'utiliser l'expression « territoire palestinien occupé ».



Tableau 1

Prolongation d'une année des programmes de pays approuvée par le Directeur exécutif

Programme de pays	Durée originale du programme	Année proposée pour la prolongation	Explication		
			Harmonisation des Nations Unies	Évolution politique à l'intérieur du pays	Questions relatives à la mise en œuvre et/ou autres questions
Territoire Palestinien occupé	2011-2013	2014	La prolongation d'une année permettra d'harmoniser le cycle de programme du FNUAP avec celui du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et prévoira la même date de commencement pour les programmes des deux institutions. Compte tenu des points communs des programmes de l'UNICEF et du FNUAP concernant la santé maternelle, la santé des adolescents, les soins néonataux, ainsi que d'un certain nombre de partenaires communs tels que le Ministère de la santé, le Ministère de l'éducation, le Bureau central palestinien des statistiques et le Conseil supérieur de la jeunesse et des sports, le lancement des programmes de pays en même temps permettrait également aux deux institutions de mieux programmer leurs activités et de mieux collaborer dans l'esprit de l'initiative « Unis dans l'action ». Ceci assurerait l'efficacité et la performance des programmes du FNUAP et de l'UNICEF et l'utilisation maximale des ressources disponibles pour soutenir la population palestinienne.	La séparation politique entre la Bande de Gaza et la Cisjordanie se poursuit. Le FNUAP, comme toutes les autres institutions des Nations Unies, n'a pas été en mesure de signer des accords de projet avec le Gouvernement de facto à Gaza, ce qui a limité la portée des initiatives du programme et rendu impossible l'exécution des projets au niveau national, ceux-ci étant la principale forme des interventions du FNUAP. Cependant, le programme du FNUAP à Gaza a continué à être mis en œuvre par des institutions de la société civile.	La prolongation du programme d'une année permettra de donner le temps nécessaire pour la planification rationnelle du programme, notamment la préparation du plan d'action du programme de pays et l'établissement de données de référence pour un nouveau programme de pays débutant en janvier 2015. Le Bureau de pays du FNUAP continuera à mettre en œuvre les activités du programme actuel et à préserver les acquis.